

Département
de la COTE D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
23 mars 2022

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2022

PRESENTS :

PRESIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud :

Jean-Luc BECQUET, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Gérard GREFFE, Pascal MALAQUIN, Jean MAREY, Jean-Pascal MONIN, Rémy MORIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Pascal BORTOT, Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Hubert POULLOT.

EXCUSES :

Représentants de la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud :

Sandrine ARRAULT, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Céline DANCER, Sylvain JACOB, Philippe JACQUELIN, Sébastien LAURENT, Alain SUGUENOT, Denis THOMAS, Guy VADROT.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Michel CADOUX, Gilles CARRE, Christophe LUCAND, Philippe RUPIN, Dominique VERET.

POUVOIRS :

- Jean-Claude BROUSSE a donné pouvoir à Jean MAREY
- Michel CADOUX a donné pouvoir à Hubert POULLOT
- Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN
- Philippe RUPIN a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

**C/22/05 – OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2021
– BUDGET PRINCIPAL**

Le Comité Syndical :

- Délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par son Président,
- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs reportés		5 409.83 €		70 296.35 €
Opération de l'exercice	136 849.76 €	142 267.17 €	61 324.80 €	92 147.47 €
TOTAUX	136 849.76 €	147 677.00 €	61 324.80 €	162 443.82 €
Résultat de clôture hors Reste à réaliser		10 827.24 €		101 119.02 €
Reste à Réaliser au 31/12			111 100.70 €	39 724.48 €
Résultat de clôture avec Reste à réaliser		10 827.24 €		29 742.80 €

2°) Considérant l'excédent d'investissement de 101 119.02 € **DECIDE** d'affecter cette somme au compte 001 excédent d'investissement reporté,

3°) Considérant l'excédent de fonctionnement de 10 827.24 € **DECIDE** d'affecter cette somme au compte 002 excédent de fonctionnement reporté,

4°) **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,

PIERRE BOLZE,
Président du Syndicat

